

Une réunion Spéciale Ecole inclusive, plus particulièrement adressée aux coordonnateurs d'ULIS école, psychologues de l'Education Nationale et ERSH, s'est tenue Mercredi 20 novembre 2019 dans les locaux du SNUipp-FSU.

Elle a été l'occasion de débattre notamment autour de la circulaire ministérielle de rentrée sur l'école inclusive qui propose de nombreux aménagements de gestion sans parler à aucun moment des moyens mis en œuvre. On ne peut que s'inquiéter de l'ajout de nouvelles missions ou de redéploiements de personnels administratifs et enseignants à moyens constants.

Face à la mise en place des dispositifs d'inclusion à marche forcée sans formation, sans réduction significative des effectifs, le SNUipp-FSU a souhaité réunir les personnels pour échanger et construire autour de cette thématique.

Les échanges nombreux et constructifs ont tourné autour des sept points détaillés dans la circulaire de rentrée (**Lire ICI notre analyse de la circulaire <http://06.snuipp.fr/spip.php?article7058>**)

Dans le département un service de l'école inclusive a été créé et l'équipe de la circonscription ASH 06 a donc été confortée à ce titre.

Elle compte à cette rentrée :

- 2 CPC en poste
- 1 CPC en charge notamment de la formation des auxiliaires de Vie Scolaire
- 1 secrétaire de CDO

- 3 correspondants à la MDPH

- 3 Référents des AVS dont 1 coordonnatrice au service des AVS et de la cellule d'écoute : une mise en place de la cellule d'écoute en cette période de rentrée qui fonctionne bien (2 collègues retraités sont venus en renfort - : beaucoup d'appels de familles, cette cellule ayant fonctionné de la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint).

Pour le SNUipp-FSU, pour cela non seulement il faut des moyens dédiés mais il faut que les réponses apportées par la cellule soient cohérentes avec les réalités du terrain, afin que la responsabilité ne retombe pas sur les équipes.

- 1 enseignante ressource autisme
- 1 enseignante ressource PIAL

La circonscription s'est donc réorganisée depuis cette rentrée. Une mise en place compliquée à la rentrée étant donnée la précipitation voulue par la circulaire.

Cependant, cette circulaire, outil d'une adaptation des moyens

aux besoins ne répond donc pas aux principales préoccupations de l'école inclusive.

D'abord en se concentrant uniquement sur les élèves en situation de handicap et de la loi de 2005 et en occultant la loi de 2013 et les élèves dits « à besoins éducatifs particuliers »

Ensuite en ne proposant aucun moyen pour la formation en présentiel, le recrutement ou encore l'accès à un vrai métier d'accompagnant.e.

Les équipes de vie scolaire et les Psy-EN sont oubliés, comme si les élèves n'étaient présents que dans les ULIS et les classes ordinaires, et non dans des établissements offrant un cadre à la scolarité.



Concernant la mise en place des PIAL : 31 à cette rentrée dans le département.

(Lire compte-rendu réunion IA du 26 septembre 2019 :

http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/GROUPE_DE_TRAVAIL_26_SEPTEMBRE_2019_Ecole_inclusive_et_PIAL.pdf)

Contrairement à ce qui a été dit à l'occasion du GT à l'IA, les équipes n'ont pas été associées aux décisions d'implantation des PIAL et ont découvert à la rentrée qu'elles faisaient partie du dispositif ...

Aucun travail ou discussion préalables avec les équipes, les ERSH ... quant à la répartition géographique des implantations (par exemple aucun PIAL sur l'Ariane).

Si le système des PIAL peut permettre de fidéliser les personnels sur les écoles ou établissements ainsi qu'une organisation interne par les équipes, il n'en demeure pas moins que les effets d'annonce ne peuvent suffire à améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap ni à améliorer l'accompagnement et l'aide à apporter aux équipes parfois en souffrance. **Un trop grand nombre sont en attente de solution et/ou d'accompagnants.**

Le bureau des AVS à l'IA tente de répondre aux besoins permanents (2600 AESH sur le département – à ce jour 90% des élèves servis) **mais le manque de formation et la difficulté des missions confiées pour les AESH est criant, le manque de moyens réel qui dénote une fois encore une réforme mal anticipée.**

Ont été aussi évoquées les difficultés voire plutôt l'absence de remplacement des AESH ou AVS Co en cas d'arrêt y compris long.

Pour le SNUipp-FSU, cette organisation en PIAL ne doit pas remettre en cause le passage par la notification MDPH, garantie d'une distribution juste des aménagements et des moyens d'accompagnement. La rationalisation de l'accompagnement humain ne doit pas être la motivation première (ce qui semble largement se dégager des textes et intentions) sans quoi les personnels auront du mal à y trouver leur compte.



Nos collègues ERSH ont également fait remonter les **relations compliquées et chronophages avec la MDPH** : des relances fréquentes sont nécessaires, des délais longs, le manque d'information réel, des documents transmis pas toujours à jour ce qui cristallise d'autant les longues attentes des parents et des équipes.

Egalement pointée par tous les participant-es, l'énergie déployée pour monter les dossiers, rencontrer les parents, les convaincre, aboutir à des notifications dans les temps ...avec trop souvent au final un manque de places dans les structures nécessaires comme les ULIS Ecole, Collège ou Lycée. Sans parler des établissements spécialisés !

Au final, découragement et goût amer face à une réalité insupportable qui culpabilise et place tous les acteurs dans des situations intenable, alors même que c'est bien le manque de structures d'accueil, de structures de soins qui doit être pointé.

Côté ULIS école, l'inclusion dans les classes est de plus en plus compliquée : effectifs chargés, enfants « perturbateurs » de plus en plus nombreux, manque de formation..., autant de réalités qui freinent l'inclusion dans les classes « ordinaires ». Dans beaucoup d'ULIS école, on retrouve au final des élèves relevant plus d'accueil en IME. Les notifications de la MDPH indiquant une orientation en ULIS en attente d'IME posent de fait de grosses difficultés d'inclusion dans les classes ordinaires, les handicaps étant trop importants. Cela peut aussi compliquer le dialogue avec les familles, initialement parfois difficile (sans nier pour autant les souffrances aussi des familles).

Là encore, la réalité rattrape les discours officiels. Cela engendre souffrances dans les écoles mais aussi pour les coordonnateurs d'ULIS qui ont le sentiment très net que la **transformation « sur le papier » des CLIS en ULIS n'a été ni anticipée, ni réfléchie, ni accompagnée** en termes notamment de moyens et de formation des personnels.

La question même du sens et de l'intérêt de l'inclusion peut alors se poser pour certains élèves, l'Ecole ne pouvant pas tout résoudre.

A été posé l'intérêt de la double notification dispositif ULIS + AVS-i. Bénéfique pour certains, elle ne peut servir à pallier à une orientation en établissements spécialisés.



A été également évoquée la nécessité d'une collaboration plus étroite avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) : le manque d'infos, de partage, de rencontre est criant et pénalise tout le système.

Le manque de structures de soins, de place en SESSAD est lui aussi réel : tout « change » si un enfant est suivi, soigné et accompagné. Si l'enseignant est seul, il s'essouffle, culpabilise, s'épuise psychologiquement, se décourage. Cela est d'autant plus fort dans les vallées isolées où les services de soins sont quasi inexistantes.

Des réunions institutionnelles entre partenaires doivent être organisées (Hôpital de

jour, Camps ...) pour permettre un véritable regard croisé sur l'enfant et aboutir à une prise en charge commune et collaborative.

La réussite de l'école inclusive ne peut reposer que sur l'Education Nationale.



Est dénoncé également le manque de formation des personnels. La circulaire ministérielle réduit la formation des personnels, enseignants et accompagnants, pour l'essentiel à une plate-forme numérique.

Des formations présentiellees doivent être mises en place incluant y compris l'ensemble des acteurs.

Les ULIS école, qui dépendent des circonscriptions et donc des IEN, doivent pouvoir être intégrées dans des formations « ASH » spécifiques en lien notamment avec les interventions des ERSH et des psychologues de l'Education Nationale.

La création de plate-forme numérique (Cap Ecole Inclusive) ou de livrets d'auto-évaluation (Qualinclus) restent un moyen de faire peser l'effort de formation sur les personnels eux-mêmes, accroissant ainsi leur charge de travail. Elle ne peut suffire.



Autres demandes formulées :

- **Service de l'école inclusive à l'IA :** nécessité de clarifier les rôles et tâches de chacun-e, nécessité de faire connaître dans les écoles les dispositifs existants, afin que chaque équipe puisse saisir le ou la référent-e et s'adresser à qui de droit.
- **Organiser le remplacement des AESH et AVS Co:** une brigade de remplacement nous avait été annoncé à la rentrée. Mais rien à ce jour. Dixit l'IA le nombre d'enfants notifiés ayant encore augmenté le budget ne permet pas la mise en place de ce dispositif pour cette année scolaire. Une fois encore le décalage entre les paroles ... et les actes.
- **Nécessité de donner du sens aux interventions et aux inclusions ;** cela passe aussi par une véritable reconnaissance de l'enseignement spécialisé dans le 1er degré qui n'est pas « rattaché » administrativement à l'IEN ASH. Cela passe aussi par des formations adaptées (Cappei, stages MIN, stages) et à la hauteur des enjeux tant par leur contenu que par leur nombre.

POUR rappel, contrairement à ce qui peut être dit par certains IEN, les collègues exerçant en ULIS école ne sont pas tenus de suivre les 18 h de concertation pédagogique organisées en circos (d'autant que les contenus ne sont pas forcément axés sur les besoins et attentes spécifiques de ces collègues) : les textes sont clairs : les obligations de service des enseignants des ULIS école sont de 24 heures hebdomadaires. Ils consacrent les 108 heures annuelles à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou aux conseils d'école. Ils n'assurent pas d'activités pédagogiques

complémentaires (APC).

- **CARTE SCOLAIRE:** le SNUipp-FSU se mettra en contact avec les collègues concernés pour cibler au mieux les besoins.
- **Nécessité d'abonder le dispositif des ULIS Collège et Lycée** où les places vont manquer à la rentrée prochaine (volonté de l'IA 06 de ne mettre qu'une ULIS par collège); **de même pour les ULIS écoles** où des créations doivent être actées.
 - **Nécessité de prendre en compte les effectifs de l'ULIS école** au moment de la carte scolaire ce qui pourrait favoriser les inclusions si moins d'élèves/classe.
 - **Nécessité de places supplémentaires dans les établissements spécialisés** (IME, ITEP, Hôpitaux, Sessad ...) qui restent indispensables, selon le handicap de l'enfant, à la réussite de l'école inclusive.
 - **Nécessité de création de nouveaux postes d'ERSH.** Suite aux interventions syndicales, création d'un 26ème poste l'an dernier dans le département mais en 10 ans, c'est une augmentation de traitement de dossiers de 100% qui a vu le jour !

A la rentrée, il y avait environ 6240 élèves recensés en situation de handicap dans le département. Le nombre moyen de 240 dossiers par enseignant référent n'a pas baissé en raison de l'augmentation générale du nombre de dossiers MDPH et la charge de travail de ces collègues reste énorme.

La mise en place du logiciel GANESH a été pointée comme alourdissant la charge de travail : les ERSH ont le sentiment de ne pas avoir le temps de mettre leurs compétences au service des familles ou de traiter assez vite des dossiers prévus pour des EES, tant les aspects administratifs sont lourds.

Nécessité de créer des postes de secrétariat. Dans certaines académies, cela existe: un secrétariat pour 4 ERSH, ces personnels étant eux mêmes en situation de handicap. La question aussi de l'absence de remplaçants ERSH a été posée.

- **Nécessité de création de postes de psychologues de l'EN.** Mêmes impressions de lourdeur administrative, de charge de travail en augmentation permanente et de manque de solution adaptée.
- **Nécessité d'amener les soins à l'école et ce par le biais d'un cadrage national:** là où il y a des soins, une structure, des interventions concertées, cela fonctionne forcément mieux et les inclusions ont alors du sens. Mais cela nécessite des ambitions réelles et pas seulement « sur le papier ». La place et le rôle de chacun-e doivent être clairement définis et cadrés.



Se contentant de citer « l'engagement de la communauté éducative », la circulaire ne reconnaît à aucun moment le travail supplémentaire fourni par la communauté éducative, ne fait aucune préconisation en matière de baisse des effectifs dans les

classes ni d'organisation pour éviter les risques psychosociaux.

Comme s'il suffisait de rencontres et de pseudo formation pour relever les défis actuellement posés aux équipes par l'inclusion.

Les réponses proposées par le ministère ne sont pas à la hauteur des enjeux, leur seul "mérite" est de ne pas coûter trop cher !

Malgré un ton ouvertement volontariste et des éléments de langage forts, le sentiment demeure que ces annonces n'offrent pas une vision globale pour un nouveau souffle.

Le SNUipp-FSU saura rester à l'écoute des équipes et collègues spécialisés pour porter avec eux les revendications légitimes. Cette réunion syndicale appellera sans nul doute de prochaines rencontres avec les collègues.

D'ores et déjà une audience est demandée à l'IA pour aborder les points recensés à l'occasion de cette réunion.

